

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an DEUX MILLE VINGT SIX le SEIZE AVRIL**  
**le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en séance ordinaire publique,**  
**à dix-huit heures,**  
**salle du conseil municipal de Morzine,**  
**sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire**

**Date de convocation du conseil municipal adressée par le maire,**  
**conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 du CGCT : 10 avril 2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 16

Quorum : 12

Nombre de pouvoirs : 07

Nombre de votants : 23

- Pour : 23

- Contre : /

- Abstention : /

**Etaient présents : 16**

Mmes, MM. BAUD Philippe, ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, THORENS Valérie, VERNET Josette, PERRIER Guy, BÉARD Patrick, LEFANT Myriam, COQUILLARD Michel, RAYBAUD MARTIGNONI Florence, ROSSET Emmanuelle, PLAGNAT Emilie, HEU Benoît, TROMBERT Julien, MARULLAZ Aube

**Absents : 07**

Mmes, MM. MARCHAND Thierry, BAUD PACHON Valérie, MARULLAZ Marie-Paule, GAYDON Jean-François, BRAIZE Jean-Michel, LENVERS Fabien, CONSTANT Monique

**Pouvoirs : 07**

|                          |   |                                   |
|--------------------------|---|-----------------------------------|
| M. MARCHAND Thierry      | à | M. BAUD Philippe                  |
| Mme BAUD PACHON Valérie  | à | Mme ANTHONIOZ TAVERNIER Elisabeth |
| Mme MARULLAZ Marie-Paule | à | Mme LEFANT Myriam                 |
| M. GAYDON Jean-François  | à | Mme RAYBAUD MARTIGNONI Florence   |
| M. BRAIZE Jean-Michel    | à | Mme VERNET Josette                |
| M. LENVERS Fabien        | à | Mme PLAGNAT Emilie                |
| Mme CONSTANT Monique     | à | M. HEU Benoît                     |

- Madame THORENS Valérie a été désignée secrétaire -

### D\_2026\_04B\_19

#### BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET PRINCIPAL : ADOPTION

M. le maire rappelle au conseil municipal sa délibération sur l'affectation des résultats de l'exercice 2025.

Il précise que le conseil municipal a été rendu destinataire de documents de synthèse retraçant l'ensemble des données budgétaires qui ont contribué à élaborer le projet de budget le 02 avril 2026.

Le projet de budget primitif 2026 du budget principal s'équilibre comme suit :

|          | Fonctionnement  | Investissement  |
|----------|-----------------|-----------------|
| Recettes | 34 113 628,89 € | 30 219 283,35 € |
| Dépenses | 34 113 628,89 € | 30 219 283,35 € |

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

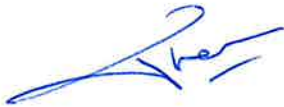
ADOpte le budget primitif du budget principal de la commune de Morzine, tel qu'annexé,

AUTORISE son exécution,

AUTORISE M. le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Pour extrait certifié conforme,  
fait à Morzine, le 22 avril 2026.

La secrétaire de séance,  
**Valérie THORENS.**



Le maire de Morzine,  
**Jean-François BERGER.**



---

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.*

---